



Conseil Municipal

Séance du 20 novembre 2012

L'an deux mil douze, le vingt novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : Mrs. MALARDEAU – PIGNANT - POUJOL de MOLLIENS - DESPOIS - GALLOPIN - MATHIEU – JOUVE –AMELINE - Mmes VENEL - POMMEREAU - CHAUSSIER

Étaient absents excusés : Mme BERTHIER donne procuration à Mr JOUVE
Mme COOLEN Odile et Mr COOLEN Jean-Noël

Nombre de Conseillers : 14 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 1 – nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr AMELINE

Date de convocation : 13/11/2012

Monsieur Le Maire demande l'inscription supplémentaire à l'ordre du jour :
2 bis : reconduction éducateur sportif
4 bis : évaluation de la valeur vénale d'un bien en vue d'acquisition

Accord unanime du Conseil Municipal

Ordre du jour

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2012 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 25 septembre 2012 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 – Ressources Humaines – CDD Le Coidic :

Compte tenu de l'arrêt maladie important de Mr Vincent Souchard, un CDD a été accordé à Mr Ronan Le Coidic du 05 novembre au 31 décembre 2012.

2 bis – Ressources Humaines – Reconduction éducateur sportif :

Considérant la nécessité de poursuivre les séances d'éducation physique à l'école primaire avec un intervenant extérieur habilité par l'Inspecteur d'Académie.

Le Conseil Municipal

Vu la candidature de Mme N. REHEL licenciée STAPS.

Vu l'avis favorable au renouvellement de l'agrément de M. l'Inspecteur d'Académie

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

de poursuivre les séances d'éducation physique à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2012/2013.

de retenir la candidature de Mme REHEL éducateur sportif pour 4h/semaine.

mandate M. le Maire pour signer la convention entre la Commune et l'Inspection Académique des Yvelines.

dit que Mme REHEL sera rémunérée sur le tarif horaire voté par le Conseil Municipal pour l'année en cours.

3 – Achat de matériel :

Comme suite à l'appel d'offre pour l'achat d'un tracteur équipé d'un chargeur, la Commission MAPA réunie les 09 et 13 novembre 2012 propose de retenir la proposition de Garden Equipement.

Solution de Base (Inclus options - Lame de déneigement et relevage avant)

59 480.00 € HT

Extension de garantie 1 497.00 € HT
Contrat de maintenance 4 000.00 € HT

Sous-Total : 64 977.00 € HT

Reprise tracteur: 15 000.00 € HT

Total : 49 977.00 € HT

Financement : 48 mois à taux 0% - Frais de dossier 60 €

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De **valider** l'achat du tracteur (solution de base) avec les options d'une valeur de 64 977.00 € HT

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De **Valider** la reprise du tracteur actuel pour un montant de 15 000.00 € HT

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'**opter** pour l'extension de garantie et le contrat de maintenance d'un coût de 1 497.00 € HT et 4 000.00 € HT

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'**accepter** la proposition de financement de prêt à taux 0% sur 48 mois et frais de dossier à 60.00 € (en partenariat avec John Deere et le Crédit Agricole).

4 – Plan Local d'Urbanisme :

Avenant N° 1 au marché initial du bureau d'études:

La révision du Plan Local d'Urbanisme nécessite 11 réunions supplémentaires par rapport à l'offre du marché initial. L'incidence sur le montant du marché public étant supérieure à 5%, la commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) réunie le 13 novembre 2012 a approuvé à l'unanimité l'avenant N° 1 au marché attribué au Cabinet « En Perspective ».

- Marché initial : 25 550.00 € HT
- Avenant N° 1 : 2 750.00 € HT

- Nouveau montant du marché public : 28 300.00 € HT
33 846.80 € TTC

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 1 d'un montant de 2 750.00 € HT et le nouveau montant du marché public qui s'élève à 28 300.00 € HT soit 33 846.80 € TTC.

4 bis – Evaluation de la valeur vénale d'un bien en vue de son acquisition :

Les propriétaires du bien sis 3 rue d'Orphin envisagent de le vendre et en ont informé la commune.

Ce bâtiment jouxtant l'ilot « Mairie » a fait partie de la réflexion menée par le Conseil Municipal sur l'évolution des services communaux.

Afin de pouvoir demander l'évaluation de la valeur vénale de cette propriété à France Domaine en vue de son acquisition, il faut délibérer sur l'intention de mener ce projet.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à entamer les négociations en vue d'acquérir le bien sis 3 rue d'Orphin.

D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre contact avec France Domaine afin d'en demander l'évaluation de la valeur vénale.

5- Syndicats Intercommunaux : Rapports d'activités 2011

SITERR :

Présentation :

A ce jour, le SITERR regroupe 85 communes, comprend 39 lignes pour une offre kilométrique de 4 734 079 km par an et concerne 5 transporteurs (Véolia Rambouillet, Véolia Houdan, Les Cars Hourtoule, La Savac et Les Cars Perriers).

Organisation des transports :

Conformément à la loi du 13 août 2004, le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) devient la seule autorité organisatrice en matière de transport scolaire, mais les organisateurs locaux ont été maintenus pendant une période transitoire allant jusqu'au 30 juin 2011.

Le STIF a donc remis en concurrence l'ensemble des circuits spéciaux du département des Yvelines.

Le marché est souscrit pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois, avec une durée maximale de 6 ans.

Lors de cette consultation, le transporteur choisi pour les circuits spéciaux du SITERR est la société Teixeira Voyages.

Le SITERR a décidé de signer la convention de délégation de compétence proposée par le STIF de façon à avoir un regard sur l'organisation de ces circuits spéciaux, être réactif pour les adaptations nécessaires au moment de la rentrée scolaire et que les familles aient un interlocuteur de proximité.

Finances :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 165 607,26 € et les dépenses principales portent sur les frais de transport pour 132 028,11 €.

Le détail de ces dépenses est le suivant :

- Frais de transport : 80%
- Rémunérations : 11%
- Gestion courante : 09%

Les recettes de l'exercice sont de 181 118,23 € représentant les subventions versées par l'Etat et le Département pour les circuits spéciaux, la cotisation des communes, et l'encaissement des cartes SCOL'R des circuits spéciaux.

La participation des communes est restée à 0,30 €.

Le détail des recettes est le suivant :

| | |
|----------------------------|-----|
| - Subvention Etat : | 54% |
| - Subvention Département : | 26% |
| - Participation Communes : | 18% |
| - Participation Familles : | 02% |
| - | |

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 436 033,02 €.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

L'excédent de cette section, après intégration des résultats reportés, s'élève à 59 068,75 €.

Après intégration des résultats reportés de l'exercice précédent, l'exercice global s'élève à 495 101,77 €.

Evènement important :

Cette année, il a été réalisé une opération sur le port de la ceinture de sécurité sur les lignes du réseau de bassin du SITERR en partenariat avec les Services de la Police et de la Gendarmerie avec une information préalable auprès des Maires et des délégués du SITERR, des chefs d'établissements scolaires, des fédérations de parents d'élèves. La législation prévoit, par décret du 09 juillet 2003 (JO du 10 juillet 2003), que le port de la ceinture de sécurité est rendue obligatoire pour tous les passagers dans les autocars qui en sont équipés.

Le dossier complet du rapport d'activités 2011 est consultable en Mairie.

SICTOM :

- 1 - Rappel de la mission du SICTOM
- 2 - Dimension et périmètre du SICTOM
- 3 - Volume collecté en tonnes
- 4 - Finances
- 5 - Evolution du taux moyen de la TEOM sur le périmètre du SICTOM
- 6 - Qualité du service – Manifestations – Communication

Le compte-rendu est consultable en Mairie.

6 – Questions diverses :

Réunion de la Commission Voirie à prévoir courant décembre.

Fin de séance 22h15